

## **DECRET N°2013-115 DU 05 MARS 2013**

Portant approbation des Etats Financiers Exercice 2011 de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM).

### **LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012, fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2012-432 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, et du Ministre de l'Economie et des Finances;
- Le** Conseil des Ministres en sa séance du 27 février 2013.

## **DECRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés les états financiers exercice 2011 de la COBENAM tels qu'ils figurent en annexe au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le .05..mars...2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques du  
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



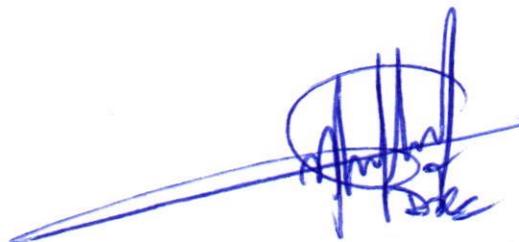
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République  
Chargé de l'Economie Maritime,  
des Transports Maritimes et des  
Infrastructures Portuaires,



**Jonas GBIAN**



**Valentin DJENONTIN-AGOSSOU**

**Ampliations** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; PM/CCAGEPPDDDS 4 ; MDAEP 4 ; MAEP 4 ; MEF 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; AUTRES MINISTERES 22 ; JO 1 ; SGG 4 ; SONAPRA 2 ; SP/CTD 2 ; DGB-DCF-DGCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE 3 ; CPI/MPDAEP 2 ; CA 2 ; OPA 6 JO 1.

